

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2024/17

Séance du 17/10/2024

Mandat pour ester en justice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 17/10/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE, conformément à l'article 10 des Statuts de la Régie Vienne Numérique et au regard du nécessaire respect des dispositions contractuelles exposées dans le rapport N°2, d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à :

- **Intenter au nom de la Régie les actions en justice relatives à ce motif.**
- **Mandater à cette fin un avocat pour la représenter et faire valoir ses droits, y compris en appel et pour faire exécuter la ou les décisions à venir, et à signer une convention d'honoraire en conséquence.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé